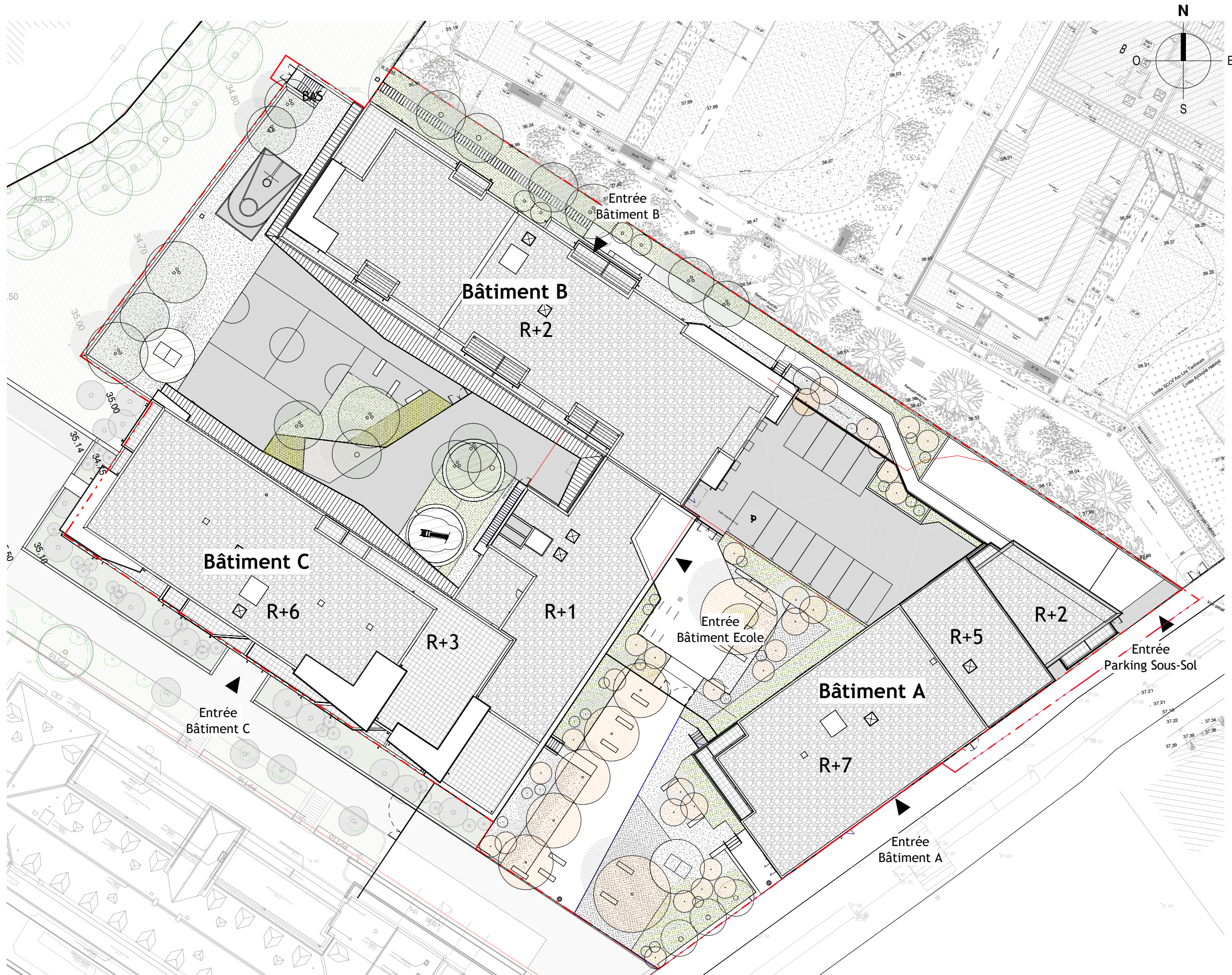




Masse

- Type 1
- Type 1bis
- Type 2
- Type 3
- Type 4
- Type 5
- Accès Logements
- Ecole

Nota : En fonction des nécessités de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
Les différences sur les cotes exprimées aboutissent à une différence de moins de 5 % de la surface totale du logement seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder à aucune réclamation.
Les soffites, faux plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimensions. Les canalisations, pieds de fermes, retombées, regards ne sont pas figurés.